

2^e Open Fide de Chambray (-1600)

Article 1. Généralités

L'Association des Parents d'élèves du Groupe scolaire Saint-François d'Assise organise, sous la direction de M^{me} Sophie EHRHARD, Présidente de l'APEL, les 7 et 8 décembre 2019, le 2^e Open Fide de Chambray-lès-Tours

le tournoi est Homologué Fide sous le numéro **50533** ; les résultats seront pris en compte pour le Élo Fide du 1^{er} janvier 2020.

L'organisateur pourra clore les inscriptions lorsque la capacité des locaux (32 joueurs) aura été atteinte.

Le tournoi se déroule dans les locaux du Groupe scolaire Saint-François d'Assise au Collège Saint-Étienne - 1bis, rue Horizon vert – 37170 CHAMBRAY-lès-TOURS.

Article 2. Règles et appariements

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88^e Congrès de la FIDE à Goynuk et applicables au 1^{er} janvier 2018.

Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C.04 FIDE), sans accélération.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde les joueurs qui se seront acquittés de leurs droits d'inscription et seront présents dans la salle de jeu au moment des appariements de la ronde n°1.

Même pré-inscrits, les joueurs ne respectant pas ces deux conditions ne seront appariés qu'à partir de la ronde n°2.

Article 3. Cadence, partie nulle, notation des coups

La cadence du tournoi est de 50min + 10 s/coup.

Tout retard de plus de 20 minutes, après le début programmé de la ronde en cours est sanctionné par un forfait sauf si l'arbitre en décide autrement.

Tout forfait non justifié pourra être sanctionné d'une exclusion du tournoi.

Les parties nulles par consentement mutuel avant le 20^e coup du joueur conduisant les pièces noires sont interdites sans le consentement de l'arbitre. Cependant, les dispositions des articles 9.2 & 9.3 des règles du jeu de la Fide s'appliquent pleinement quel que soit le nombre coups joués.

Les joueurs sont tenus de noter leurs coups jusqu'à ce que leur temps de réflexion soit inférieur à 5 min. Par la suite, la notation est possible mais non obligatoire ; elle est conseillée pour prévenir tout litige.

Article 4. Dates et horaires

Le pointage a lieu le premier jour de la compétition, le 7 décembre 2019 de 12h30 à 13h15

Les horaires des rondes sont les suivants :

Rd1 : 13h30 – Samedi 7 décembre

Rd2 : 16h00 – Samedi 7 décembre

Rd3 : 18h30 – Samedi 7 décembre

Rd4 : 10h00 – Dimanche 8 décembre

Rd5 : 13h00 – Dimanche 8 décembre

Proclamation du palmarès à 15h30 le dimanche 8 décembre.

Article 5. Inscriptions

L'inscription se fait exclusivement par formulaire internet disponible à partir de la fiche fédérale du tournoi (<http://www.echecs.asso.fr/FicheTournoi.aspx?Ref=50533>)

Les droits d'inscription sont :

Adulte : 2,00 €

Jeune : 1,00 €

Article 6. Prix

Aucun prix en numéraire ne sera distribué. Les récompenses, non cumulables sont :
Un trophée au vainqueur ;
Un trophée au 1^{er} jeune.

Article 7. Affichage des résultats et appariements

Résultats, appariements et classement sont projetés dans la salle de jeu par vidéo-projecteur. Dans la mesure du possible, le site fédéral sera également actualisé au fur et à mesure de l'avancée du tournoi.

Le seul affichage "*papier*" dans la salle de jeu sera le présent règlement intérieur.

Article 8. Départages

Les départages adoptés sont dans l'ordre :

1. buchholz tronqué
2. Cumulatif
3. Performance

Article 9. Conduite des joueurs

L'attention des joueurs est attirée sur :

- le respect strict des règles du jeu d'échecs et de la charte du joueurs d'échecs ;
- l'interdiction de fumer ou « vapoter » dans l'enceinte du collège.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement ; deux avertissements signifiant l'exclusion immédiate du Tournoi.

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Article 10. Arbitrage

L'arbitre principal est Ollivier RIOLAND AFO2.

Article 11. Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou tuteurs) autorisent les organisateurs à publier, dans le cadre du site web du collège St-Étienne ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Fait à Chambray-lès-Tours le 7 décembre 2019

L'Arbitre Principal,
Ollivier RIOLAND

L'Organisateur,
M^{me} Sophie EHRHARD